



Autorité
luxembourgeoise
indépendante de
l'audiovisuel

**AVIS N° 02/2022
du 25 avril 2022**

**du Conseil d'administration
de l'Autorité luxembourgeoise indépendante de l'audiovisuel
relatif à la demande de la S.à r.l Canal+ Luxembourg
visant l'octroi de quatre concessions pour des services de télévision
luxembourgeois par satellite**

Par courriel du 8 avril 2022, le Service des médias, de la connectivité et de la politique numérique a demandé l'avis de l'Autorité luxembourgeoise indépendante de l'audiovisuel par rapport à la demande de la S.à r.l Canal+ Luxembourg visant l'octroi de quatre concessions pour les services de télévision luxembourgeois par satellite suivants:

- *Canal+ Sport* en Slovaquie (langue tchèque), qui comprendra de la publicité slovaque
- *Canal+ Sport* en Slovaquie (langue slovaque), qui comprendra de la publicité slovaque
- *Canal+ Sport* en République tchèque (langue tchèque), qui comprendra de la publicité tchèque
- *Canal+ Sport* en République tchèque (langue slovaque), qui comprendra de la publicité tchèque

Dans sa demande, le fournisseur indique qu'un plan d'affaires incluant les prévisions budgétaires fait partie intégrante des documents déposés. Or, l'Autorité constate que ledit plan ne figure que partiellement parmi les documents qui ont été mis à sa disposition, la partie « revenus » faisant défaut.

Sous réserve de l'observation exprimée ci-dessus, l'Autorité peut émettre un avis positif.



Autorité
luxembourgeoise
indépendante de
l'audiovisuel

Ainsi fait et délibéré lors de la réunion de l'Autorité du 25 avril 2022 par:

Thierry Hoscheit, président
Luc Weitzel, membre
Claude Wolf, membre

Pour expédition conforme.

Thierry Hoscheit
Président